

Préface

En reprenant à sa manière la célèbre formule de Léon XIII, le concile Vatican II a énoncé solennellement son souhait, aujourd'hui plus ou moins bien connu, que « l'étude de l'Écriture soit pour la sacrée théologie comme son âme » (*Dei Verbum* 24). A travers la multiplicité des documents du Magistère et des réflexions théologiques, certaines phrases ont ainsi une destinée tout à fait « sui generis », spécifique, importante. Elles représentent comme un carrefour pour l'évolution de la recherche, pour la vie des personnes et des communautés ecclésiales. Ces phrases ont des tonalités particulières : elles expriment un souhait, une assurance, une invitation, une lumière intellectuelle qui traversent les siècles. Leur fécondité dans la vie de l'Église est soumise à la vie de l'Esprit et à l'accueil qui leur est fait dans le travail théologique et la vie pastorale de l'Église. Un Concile ne dit pas « tout », mais il peut « discerner » une direction à prendre et convier les intelligences à chercher dans tel ou tel domaine. Tel est le cas, semble-t-il, de cette phrase qui sous-tend, dans le champ de la théologie morale, la lecture du livre que nous présentons.

Le Concile Vatican II avait en effet exprimé le désir d'une rénovation de la théologie morale :

« Par un contact plus vivant avec le Mystère du Christ et l'histoire du salut. On s'appliquera avec un soin spécial à perfectionner la théologie morale dont la présentation scientifique, plus nourrie de la doctrine de la sainte Écriture, mettra en lumière la grandeur de la vocation des fidèles dans le Christ et leur obligation de porter du fruit dans la charité pour la vie du monde » (Optatam Totius 16).

Cette invitation, un peu programmatique, retentit à toutes les pages de l'ouvrage du père François Gonon intitulé « L'étude de l'Écriture Sainte, âme de la théologie morale ». L'auteur fait donc « honneur » à cette demande conciliaire dans une réflexion personnelle et nouvelle. Il ne nous présente pas ici une nouvelle théologie morale « clé en main » et répondant parfaitement aux vœux conciliaires, mais il nous montre avec intelligence et sagesse les portes nouvelles qui sont déjà ouvertes, les voies royales qui permettront à de nouvelles générations de développer des théologies morales encore plus adaptées au Livre de la vie et au Livre du monde. Il le fait en nous offrant les « pierres précieuses » du travail de trois théologiens jésuites francophones, - les Pères H. de Lubac, P. Beauchamp et J-M. Hennaux dont les écrits sont signés d'une originalité et d'une saveur particulières.

Déjà la XIII Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, tenue à Rome en 1687, disait dans son 15ème décret : « *Que la science scripturaire, qui a toujours été en si particulière estime dans la Compagnie, garde chez tous la place qui lui revient, comme à l'âme même d'une vraie théologie et à ce qui est souverainement nécessaire dans les ministères propres de la Compagnie* »¹. Cette invitation particulière rend compte peut-être de la présence de jésuites dans cet horizon des rapports entre morale et Écriture Sainte depuis quelques siècles. Ils ne sont pas les seuls bien sûr ! Ces termes utilisés *in illo tempore* et bien avant le Concile Vatican II, - mais, c'est le point décisif - sont repris par Vatican II dans la constitution apostolique *Dei Verbum* 24. La mémoire de l'Église est ample et riche. Nous avons toujours avantage à la faire nôtre à toutes les époques de l'histoire humaine : c'est ce que nous propose l'auteur avec originalité et audace. Tous les renouveaux ecclésiaux ont par ailleurs été mus par ce désir d'imiter et de suivre le Christ en ses gestes et ses paroles. Comment Le connaître sans éveiller l'intelligence humaine à la lettre et à l'esprit de ces livres

¹ M. GILBERT, dans *Il a parlé par les prophètes*, Namur-Bruxelles, 1998, p.35.

qui nous content l'histoire de l'alliance divine avec son peuple et avec toute l'humanité ? Et cette alliance « une » se dit dans « l'un et l'autre Testament »².

Que de richesses pour les générations qui n'ont pas vécu ce Concile Vatican II ! Il serait bon à ce propos de relire les nombreux travaux effectués sur la genèse et les renouveaux de la théologie morale dans cet horizon conciliaire³. Les spécialistes ne s'en étonneront pas, mais le lecteur sera éclairé de savoir que le souhait conciliaire ne fut pas – et n'est pas encore – si simple à réaliser dans la vie des théologiens et de tous les baptisés. Entre une diversion « fondamentaliste », souvent erronée ou ridicule, et une « exégèse formelle », cohérente mais réductrice ou sans saveur ni humanité, comment tracer pour la grâce et la loi un chemin issu de la Parole et y conduisant avec bienveillance et vérité ? Rappelons-nous cette exclamation de Mgr Ph. Delhaye en 1975 : « *Vatican II avait annoncé une morale biblique, mais c'est tout autre chose qui est venu. Sans dire que la situation est désastreuse, je reprendrai l'expression qui résume et explique la défaite de Waterloo : « On attendait Grouchy, c'est Blücher qui est venu ».* Ne nous désespérons pas pour autant, ce n'est pas la première fois qu'on perd une bataille sans perdre la guerre »⁴. Peut-être prophétisait-il quelque chose à venir des multiples richesses du présent livre... Mgr L. Mélina s'exprimait dans le même sens en 1995 : « *Bien que toujours confirmés, surtout dans la période immédiatement postconciliaire, les vœux de Vatican II pour un renouveau de la théologie morale à travers un plus grand enracinement biblique et dogmatique (en particulier christologique), semblent toutefois être restés, pour leur substance, sans écho et plutôt en marge des thématiques sur lesquelles s'est focalisé le débat des vingt ou vingt-cinq dernières années de la théologie morale* »⁵. Cette étude de l'Écriture a toujours été incontournable et pourtant elle s'est heurtée depuis le début de l'Église à de nombreuses difficultés. Ainsi ne nous étonnons pas que, dans des domaines variés, l'Écriture sainte n'ait pas toujours eu cette place privilégiée qui lui revient.

Convenons que cette difficulté est réelle et le livre de François Gonon la manifeste comme par contraste. Nous comprenons mieux ainsi l'actuel découragement de certains moralistes face à cette question redoutable et les nombreuses tentations d'un retour à une morale juridique et formelle. Le concept ne serait-il pas au fondement de tout acte réflexif ? Ce qui est directement clair à la raison n'est-il pas « vraiment vrai » ? La rationalité des sciences diverses n'est-elle pas a priori plus évidente que le « monde symbolique de la langue biblique » ? Ce type de rationalité n'est-il pas plus logique et cohérent que l'articulation des « figures » et de la personne du Christ dans nos vies d'aujourd'hui ? Ou bien plus « fiable » que la prise de conscience d'une promesse et la découverte de son accomplissement en la personne du Fils de Dieu fait homme ? L'histoire humaine révèle une « opacité » que le concept ne supporte pas.

Pour le milieu francophone, soulignons combien ce livre est remarquable : il témoigne d'une richesse cachée mais précieuse pour toute l'Église. Les auteurs étudiés et présentés dans le cadre de cette thématique ont réalisé, chacun à leur manière, une « œuvre » pour l'Église universelle. Ils démontrent, à leur mesure et malgré le déclin de la langue française, que la théologie francophone a encore toute sa place dans les milieux ecclésiaux. Encore faudra-t-il prendre le temps de lire et d'approfondir les voies ouvertes par ces pionniers et les partager

² Titre d'un des premiers livres du Père P. Beauchamp. *L'un et l'autre Testament 1. Essai de lecture*, Paris, Seuil, 1976, 317 p. Et *L'un et l'autre Testament, tome 2. Accomplir les Écritures*, Paris, Seuil, 1990, 445 p.

³ Nous pensons particulièrement en théologie morale à P. d'Ornellas, *Liberté, que dis-tu de toi-même ? Vatican II 1959-1965*, Paris, Ecole Cathédrale, Parole et Silence, 1999, 708 p.

⁴ Mgr Ph. Delhaye (Professeur à l'époque à la Faculté de théologie de Louvain-la-Neuve, membre et secrétaire général de la Commission Théologique Internationale). Ph. Delhaye, « Les normes particulières du Sermon sur la montagne, d'après les commentaires de saint Thomas », dans *Esprit et Vie*, janvier 1975, p.33.

⁵ L. Melina, *La morale entre crise et renouveau*, Bruxelles, Culture et Vérité, 1995, p.33. Mgr L. Mélina est Président de l'Institut Jean-Paul II à Rome.

dans d'autres coins de la planète. Trois jésuites sont donc ainsi mis à l'honneur : le Père Henri de Lubac, le Père Paul Beauchamp, le Père Jean-Marie Hennaux : deux français, un belge. La mesure est sage !

Il s'agit de réconcilier tout d'abord le lecteur avec l'existence d'un sens moral présent dès la « lettre » de l'Écriture sainte. L'Écriture n'est pas d'emblée « science théologique et morale », mais elle en est la racine et elle contient un sens moral. Pour le comprendre, relisons avec l'auteur et comprenons ce qu'est la doctrine classique des quatre sens de l'Écriture. Le Père H. de Lubac a eu le don et le mérite de remettre dans la mémoire théologique les enjeux de cette intelligence spirituelle de l'Écriture unie intimement à l'étude de sa « lettre ». Le premier chapitre nous enseigne donc sur cette manière de « faire » et nous montre qu'elle a toujours eu ses lettres de noblesse dans la Tradition théologique. Ne serait-elle cependant que l'expression d'un passé « dépassé » ? Ou bien revisitée en notre temps, pourrait-elle nous aider à affronter les questions morales d'aujourd'hui de manière « unifiée ».

Que souhaite réaliser le Père Gonon ? A la lumière de cette doctrine des quatre sens, « *dégager formellement les données méthodologiques et les articulations fondatrices nécessaires à la constitution d'une théologie morale élaborée en sa forme comme en son contenu, à l'intérieur d'un grand acte d'interprétation de l'Écriture Sainte* » (p.48). Ce chemin se déploie en quatre temps mais à partir de la vérité symphonique de l'Écriture pour « dire le sens moral ». Ces quatre dimensions constitutives de la théologie morale que l'on peut déceler dans l'Écriture, renvoient l'une à l'autre et se nourrissent mutuellement dans la Tradition vivante de l'Église, pour susciter ensemble, dans leur commun attachement à la lettre de l'Écriture, diverses théologies morales (p.48-54).

« *Lue dans l'Esprit Saint, l'Écriture laisse reconnaître dans sa lettre inspirée et dans l'histoire canonique du salut, un enseignement moral indiquant le fondement et la forme de l'agir chrétien (A). Cet enseignement moral est éclairé en étant mis en pratique et réfléchi à l'intérieur de la Tradition vivante de l'Église, communion de foi et de charité (B). Il s'y élabore et s'y développe en doctrine théologique morale (C). Celle-ci, tout en exposant la grandeur de la vocation des fidèles dans le Christ, peut devenir ainsi, conformément à l'espérance chrétienne, lumière pour tout homme, en l'aidant à découvrir dans sa vie et son agir, le bien humain auquel il est invité à se conformer et à reconnaître la béatitude divine à laquelle il est gracieusement promis et appelé, en vertu de sa création et de sa recréation dans le Verbe créateur et recréateur (D)* » (p.48).

L'option sous-jacente n'est pas mince. Elle pourrait s'énoncer simplement ainsi : unifier pour distinguer. Pour les binômes « loi et grâce, foi et raison, nature et grâce, ancien et nouveau testament, acte et conscience, don et pardon », que de conséquences pratiques ! Dans l'unité de la lettre inspirée, se diffractent des sens qui, au cœur des médiations de l'acte de croire, permettent à l'intelligence de rester « une » et « personnelle » face au mystère de l'Un qui se donne à elle. A partir de cette unité, l'homme peut encore espérer et surtout aimer. De plus, la foi n'est alors jamais séparée d'un agir. La place des diverses « vertus » s'éclairent. Et le bonheur révèle toute sa profondeur ! Si la morale peut vivre et non seulement survivre, en communion avec d'autres sciences théologiques et rester fraternellement unie à celles-ci pour dire et vivre du même mystère, c'est parce que Celui qui se donne est « Un » et qu'il convient d'explicitier, dans la forme comme dans le contenu, cette unité dans l'histoire humaine personnelle et communautaire. Le lieu de cette unité s'éprouve dans « le récit total de la Bible ». Cette option est décisive pour l'acte de foi personnel et également pour rendre compte de cette foi qui se dit dans les œuvres humaines. Elle se traduit en « sens

tropologique », comme François Gonon nous le donne à comprendre à travers les auteurs étudiés, en cette diffraction des sens à partir de la lettre de l'Écriture sainte.

Cette tradition des quatre sens de l'Écriture nous éclaire sur les malentendus et sur les oppositions entre morale autonome et hétéronome, morale naturelle et morale chrétienne, telles que nous les avons vécues dans l'histoire de l'Église. La lecture de ce livre à ce sujet est très éclairante. Il y a des oppositions qui se répètent de siècles en siècles. Il y a des apories qui ne se dépassent qu'en remontant à l'origine : en ce lieu, l'interprétation du « mystère » révélé est toujours « donnée » dans l'unité du symbole, du concept, de la personne, de l'histoire racontée. Cette option est et sera décisive dans de nombreux domaines de morale appliquée pour mieux comprendre les apparentes contradictions entre la Loi et la Grâce.

Cette option, comme le souligne l'auteur, n'est ni « lisse » ni « simple » : elle *« implique un effort rationnel d'autant plus exigeant, patient et miséricordieux qu'il s'inscrit dans la fragilité inhérente à la condition créée et pécheresse de l'humanité. La lumière du salut projetée sur les obscurcissements de la raison humaine et les dévoiements de la volonté humaine, dévoile simultanément la misère de l'homme et la miséricorde divine. La théologie morale reconnaît et dénonce le mal et le péché dont elle atteste aussi la rémission et le pardon. Elle compatit avec l'homme blessé et pécheur dont elle annonce la rédemption. La logique de la miséricorde éclaire et soutient la vie morale du croyant. Elle illumine et commande la réflexion du théologien moraliste. Caractéristique de la vie morale chrétienne, la dialectique de la loi et de la grâce, de la faute et du pardon, s'inscrit aussi dans la condition humaine. Il incombe à la théologie morale de le rappeler, de l'annoncer et d'en rendre raison »* (p.49).

Redisons-le : cette affirmation est décisive. Après avoir explicité la méthodologie, l'auteur nous donne la preuve de sa consistance dans le laboratoire non pas uniquement de sa pensée, mais dans l'œuvre de l'exégète P. Beauchamp et les écrits du moraliste J.-M. Hennaux. Par discrétion, par désir d'authenticité, il s'efface en partie devant les années de recherche et de publication de ces deux hommes, mais ne cache pas « pourquoi » il les a trouvés, choisis, étudiés, explorés et quel est, pour nous, l'intérêt de nous mettre à leur école. De fait – et l'auteur le met admirablement en lumière – ces jésuites mettent en œuvre concrètement l'un ou l'autre des moments de l'élaboration du « sens moral » tel que l'on peut l'entendre et en discerner l'actualité et l'authenticité aujourd'hui.

Il est remarquable de voir comment sont mis ainsi en relief les traits saillants de ces travaux, comment ils apparaissent comme « dons mutuels » de l'intelligence pour l'Église et attestent ce qu'il est possible de faire pour un théologien, exégète ou moraliste. Si la théologie du Magistère s'en inspire également, quelle richesse évangélique ne pourrait-elle pas permettre d'intégrer à l'Église universelle ! La preuve pourrait en être faite pour des documents aussi « communs » que le Catéchisme de l'Église catholique (CEC) ou certaines encycliques incontournables en morale⁶.

Ainsi nous découvrons au fil de la lecture l'importance « du récit total » et les apports d'une théologie biblique qui rassemble toute la lettre des Écritures. L'apport du P. Beauchamp (chapitre 2) est d'une grande richesse puisqu'à travers l'itinéraire de la loi de Dieu et de la liberté des hommes, il nous indique comment le Christ accomplit cette loi et cette liberté en sa personne. Cette intelligence biblique de l'agir chrétien est enracinée entre « commencement et fin » et rend compte de l'histoire du salut dans laquelle tout homme est situé. Les apports de

⁶ F. Gonon, « L'Écriture, âme de la théologie morale, dans l'encyclique *Veritatis Splendor* », dans *NRT* 130 (2008) 220-237.

cette morale biblique enrichissent l'intelligence humaine de la loi et de la liberté et nous mettent sur le chemin d'un enseignement moral, d'une science du Bien et du Mal dans l'histoire du salut, centrée sur l'unique Sauveur qu'est Jésus Christ. Nous comprenons la nécessité des divers moments de l'agir et de la réflexion en considérant la place de l'allégorie Christ-Eglise, de l'Acte unique et sauveur du Christ, du lien Ancien et Nouveau Testament, des sacrements, particulièrement de l'eucharistie. Sans être un théologien moraliste, P. Beauchamp est fasciné par l'homme, son être et son agir. Cet attrait est engendré et relancé sans cesse par l'Écriture elle-même, particulièrement par la place de la « loi de Dieu ». C'est ainsi qu'il rejoint autant la question de l'universalité et de la bonté de la loi morale que celle du statut du Décalogue en régime chrétien.

Tous ces éléments sont scrutés, mis en évidence, articulés au fil des pages de ce livre magnifique. La force réflexive de l'auteur est de manifester les richesses variées des auteurs étudiés et de montrer l'intégration harmonieuse de leur pensée au service de l'expression théologique d'une morale « pour aujourd'hui ». Cette « ouverture » théologique est bien réelle. Elle offre une lumière nouvelle sur les concepts classiques de théologie morale fondamentale : loi naturelle, conscience, péché, loi du Christ. Ce parcours témoigne de l'existence d'une théologie morale fondée sur l'Écriture. L'auteur nous indique combien il y trouve sa joie et le lieu de son repos. Pourquoi pas nous ? Nous découvrons que le souhait d'*Optatam Totius* n'est pas resté qu'un vœu pieux. Un chemin est tracé et chacun de nous peut s'y exercer en s'enracinant dans ces essais des générations antérieures. Une manière de faire est offerte ainsi : elle laisse le lecteur et le chercheur libre d'approfondir ce qu'il vient de découvrir à la fois comme méthode et comme fruits de cette théologie morale. Car chacun de nous peut librement réfléchir sur ce qu'est le « le bien et le mal » en faisant mémoire du récit total de l'histoire du salut.

Dans ce parcours, soulignons la place privilégiée du chapitre 3 qui nous synthétise l'apport original du Père J.-M. Hennaux. Appréciant l'œuvre de l'exégète français, le théologien moraliste belge souligne également l'importance de la totalité du récit biblique au rythme de l'ancien et du nouveau Testament. Il réintroduit de manière ferme et suggestive l'histoire dans le champ de la morale et la morale dans l'histoire humaine. Ses nombreuses interventions en bioéthique l'ont d'ailleurs manifesté ces dernières années. Fondée sur une profonde réflexion sur l'Alliance, grâce aux travaux de Jean l'Hour, la doctrine morale de J.-M. Hennaux, s'enracine plus radicalement dans le parcours biblique des deux Testaments et sur la méditation des « mystères du Christ ». Cette explicitation, liée également à la tradition ignacienne des Exercices, veut clairement entrer en « résonance » avec la matrice ecclésiale et pneumatique de l'agir chrétien. C'est bien la « loi de l'Esprit » qu'il convient de manifester dans les débats contemporains. « *La loi à laquelle désormais le chrétien obéit, est la « loi de l'Esprit » (Rm 8,2), la loi intérieure de l'amour divin répandu en nos cœurs (Rm 5,5) et qui nous fait agir. Mais ajoute-t-il (le Père Hennaux) aussitôt : « cette loi coïncide, puisqu'elle est intérieure, avec « la loi inscrite dans (nos) cœurs » (Rm 2,15) par le Créateur », c'est-à-dire avec ce que la tradition a appelé la loi naturelle » (p.237). Et cette loi de l'Esprit est identiquement la loi du Christ.*

Ces deux pôles – ecclésial et pneumatique – ne sont jamais disjoints de la personne du Christ. Ils sont approfondis, particulièrement dans la morale johannique, à travers une insistance sur l'Acte sauveur du Christ et sur la présence maternelle de Marie à côté de ses enfants qui agissent dans l'histoire. Cette tonalité mariale témoigne, pour l'auteur, du « oui » inhérent à tout agir chrétien conscient, libre et responsable. La théologie morale n'acquiert sa vérité historique pour tout être humain que lorsqu'« amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent » (Ps 84,11), c'est-à-dire dans l'abandon de sa vie par le Christ sur la croix

et la liberté bienveillante de la Mère qui aide chacun de ses enfants à consentir à cette vérité et à ses exigences. Le pardon précède nos actes car en Christ et par Marie, il nous est toujours déjà offert dans l'histoire humaine. En cela, la théologie du Père Hennaux rejoint certes une morale de la charité, mais centrée sur l'acte eucharistique sauveur.

« Puisque l'acte eucharistique du Christ est ce qui polarise et fait avancer l'histoire, l'acte bon sera aussi celui qui, non seulement, va dans le sens de l'histoire, mais fait advenir sa fin, en l'accueillant. L'acte bon est celui qui fait de l'univers entier une eucharistie au Père dans une communion fraternelle et un partage les plus universels possibles. Mon action est bonne dans la mesure où la fin de l'histoire, qui m'est signifiée dans l'eucharistie, c'est-à-dire la réconciliation de tous et de tout en Dieu, y est vraiment présente et agissante. J'agis alors en fonction de la constitution du corps du Christ » (p.272).

Le Père Gonon rend compte de manière magistrale de l'originalité de ce moraliste jésuite encore peu connu dans les milieux universitaires. Il montre la radicale profondeur de ses thèses et nous invite à le lire en nous montrant l'horizon de l'espérance qui parcourt ce labeur, la puissance de la miséricorde dont rationnellement il donne les fondements et les conséquences. *« Même la création, puisque tout est créé en Jésus crucifié et ressuscité, est miséricorde et pardon » (p.211).*

C'est ainsi que nous entrevoyons combien la théologie morale est proche du mystère pascal remis liturgiquement à l'honneur depuis Vatican II. Pour J.-M. Hennaux, la morale de la charité a son véritable statut dans la « forme eucharistique » de l'agir chrétien, initiée par le Christ lui-même sur la croix. N'est-ce pas ce que rappelait, à mi-parcours des débats, le cardinal A. Scola, relateur au synode sur l'Eucharistie, et qui s'exprime clairement dans l'exhortation apostolique du Pape Benoît XVI *Sacramentum Caritatis* n°70 à 93 ?

« Puisqu'elle implique la réalité humaine du croyant dans le concret du quotidien, l'Eucharistie rend possible, jour après jour, la transfiguration progressive de l'homme, appelé par grâce à être à l'image du Fils de Dieu (Rm 8,29 s). Il n'y a rien d'authentiquement humain – pensées et sentiments, paroles et actes – qui ne trouve dans le sacrement de l'Eucharistie la forme appropriée pour être vécu en plénitude » (n°71).

Il ne convient pas de tout dire, mais d'affirmer combien le parcours offert dans ce livre est à la fois original, suggestif et nouveau. Il nous témoigne qu'un renouveau de la théologie morale est possible et est en cours. En guise de prémices à la lecture de l'ensemble, oserais-je m'engager encore à dessiner certains enjeux de ce renouveau ?

A travers les développements théologiques des pères Beauchamp et Hennaux, apparaît avec une lumière plus adéquate la possibilité rationnelle pour les théologiens moralistes de dépasser le conflit des morales autonomes et hétéronomes. Les mystères du Christ et l'histoire du salut offrent à la raison éclairée par la foi, au cœur de la lettre inspirée, l'assurance d'une « présence » plus intérieure à l'homme que lui-même. Cette présence n'aliène pas la conscience personnelle, mais lui permet de se dire et de poser le jugement le plus adéquat de manière libre et entière.

L'opposition entre les partisans de la spécificité chrétienne de la morale et ceux d'une morale pleinement humaine s'efface également par l'intelligence de qui est Jésus Christ : il est la norme personnelle, vrai Dieu et vrai homme. En allant jusqu'au bout du « *specificum* » chrétien, nous rencontrons le Christ. Le rédempteur est par ailleurs le créateur. L'unité de l'histoire de salut nous l'atteste et nous le rappelle régulièrement. Le nouvel Adam est le premier. La considération de l'ensemble de l'histoire du salut ne nous fait pas ignorer la

chronologie des paroles, mais nous en redonne l'unique fondement : le Christ qui nous est offert dans l'Esprit. N'est-il pas d'ailleurs, comme le souligne avec solennité saint Jean, le « logos » qui s'est fait chair et est venu habiter parmi les siens ? Ainsi agir « comme » le Christ, c'est agir comme l'homme voulu et aimé par Dieu. La loi du Christ qui est grâce, est loi de vie : elle redonne toute sa vitalité à la loi naturelle et lui révèle sa plénitude de sens. Cette promesse avait « valeur » dès l'origine. Elle n'est pas extrinsèque à la vie et à l'être de l'homme. Elle s'accomplit en Christ. Christ lui redonne toute sa noblesse.

Du point de vue historique, on se souvient combien la perception de la théologie morale, sa forme et son contenu, étaient situés dans l'horizon des normes et des lois. Un malaise profond habitait la théologie morale identifiée fortement à une morale d'obligations. Cette tentation d'ailleurs reste forte encore aujourd'hui dans un monde « sans repères ». La perspective présentée dans ce livre est marquée d'un double dépassement : celui de l'origine et de la fin, celui de la loi elle-même. Marquer la bienveillance divine à l'origine (relire les versets repris de manière liturgique dans le premier récit de la Création : « il vit que tout cela était bon »), redit la volonté d'alliance de Dieu à chaque instant de notre histoire humaine. La création est alliance, proposition d'amour de Dieu à ses créatures, pacte singulier et personnel. La finalité de toute vie est dans la même ligne du sens : union en Lui. Car il ne nous sera pas seulement donné au ciel de « voir Dieu », mais d'être « en Lui, par Lui, avec Lui ».

De fait, la grâce précède le péché de toujours à toujours. Le don est toujours premier. La loi n'est offerte dans l'histoire du salut que comme « inscription » (les tables de la Loi écrites de la main de Dieu) et signe de la libération du péché. La nature est « grâce » à l'origine. La loi est grâce dans l'histoire. Le pardon est toujours offert parce que promis. Il accomplit le dessein d'amour divin. Il redonne le don et restaure la personne dans l'univers où elle est inscrite. Si l'on considère l'histoire du salut, la séquence « don-loi-péché-pardon » manifeste l'amour dont Dieu aime sa créature et la manière dont son amour est vainqueur de tout obstacle. Dans les développements de l'auteur, la loi n'est jamais la première ni la dernière proposition de Dieu. De plus, même quand elle est donnée, elle est une grâce.

La doctrine traditionnelle des quatre sens de l'Écriture nous permet de situer avec justesse les travaux et les efforts contemporains des auteurs étudiés. Elle indique aussi combien la théologie morale n'est pas une réflexion isolée. Le sens moral est toujours dégagé à partir de la lettre de l'Écriture. La médiation de l'allégorie est décisive pour inscrire les déterminations morales dans le cœur de la relation sponsale du Christ et de son Église. Ainsi morale et spiritualité sont-elles « fraternelles » et visent-elles au même amour. Cette affirmation en surprendrait beaucoup à notre époque. Cette doctrine des quatre sens rend compte également, dans le strict respect de la Parole inspirée, de l'importance des signes sacramentels « dans et pour » la théologie morale. S'il y a distinction des actes humains, c'est toujours à partir de la même unité pressentie dans la variété de ces actes : celle d'une personne, d'une créature, sauvée, aimée de Dieu comme son enfant et inscrite à la fois dans son époque, dans le corps ecclésial et dans le corps des Écritures.

Cette insistance sur l'unité a son importance car à force de distinguer l'apport des spécialistes (en exégèse, en éthique philosophique, en sciences humaines, en morale spéciale), - et avec la meilleure bonne volonté du monde -, bien des moralistes ont fini par prendre leurs références ou leurs préférences dans des morales philosophiques, dans des morales de l'Ancien Testament ou du Nouveau Testament. Ces distinctions ont leur poids et leur valeur dans une réflexion théologique, mais si l'unité réflexive est perdue ou n'est plus manifestée, l'excès de distinction cause en l'homme une division de la réflexion et des références morales. Comment poser dès lors un jugement juste et vrai ? Le critère de l'unité joue un rôle

fondamental dans l'acte d'intelligence du projet de Dieu dans l'histoire. Il se manifeste dans le récit total : dans l'assomption de toute l'histoire du salut qui a toujours une origine et une vie. Le premier testament s'ouvre au nouveau sans qu'il perde sa saveur. Il peut d'ailleurs être à la fois la racine, le tronc, les branches, les feuilles, les fleurs et les fruits : il est promesse. Promesse qui a consistance et qui la garde en Christ. Si le premier testament nous offre de multiples figures, c'est pour reconnaître Celui qui les accomplit toutes et qui les assume toutes à un moment donné de l'histoire humaine. Le Christ donne aussi consistance nouvelle à toutes les figures qui le précèdent. Ce mouvement « d'un testament à l'autre », d'une « montagne à une autre »⁷, exprime la vitalité de la vie morale et spirituelle d'une personne et d'un peuple. Plongé dans le Christ, le chrétien visite les figures qui sont les siennes : son histoire va de la genèse à l'apocalypse. Cette manière de vivre, de parler, de réfléchir l'unité des deux testaments est une condition de discernement de la vérité de notre agir.

Alain Mattheeuws s.j.

Professeur de Théologie morale et sacramentaire

Faculté de Théologie de la Compagnie de Jésus

IET – Bruxelles

⁷ Titre d'un des derniers livres de P. Beauchamp. *D'une montagne à l'autre. La Loi de Dieu*, Paris, Seuil, 1999, 252 p.